

SALON *Virtual* SUP'ARMOR

LE SALON DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN CÔTES D'ARMOR

COMMENT SE REPÉRER PARMIS LES «OFFREURS» DE FORMATIONS

LES DIPLÔMES

DIPLÔME D'ÉTAT

Il est délivré par un Ministère (Éducation Nationale, Agriculture, Santé...).

Exemple : Licence, Master, BTS, DE d'Infirmier, BPJEPS...

Ces diplômes sont reconnus partout.

INGÉNIEUR DIPLÔMÉ

Le titre d'ingénieur est protégé par la loi (l'école doit être autorisée par la commission des titres à délivrer le diplôme).

DIPLÔME VISÉ PAR L'ÉTAT

C'est un gage de qualité.

Après une période probatoire de 3 à 5 ans, les écoles reconnues par l'État peuvent demander la visa ministériel de leur diplôme.

Les programmes pédagogiques, les équipes professorales, les critères de sélection, les modalités d'examen, la constitution des jury d'examen sont alors étudiés.

ATTESTATION DIPLÔME D'ÉCOLE

Aucune valeur n'est reconnue officiellement par l'État.

L'HOMOLOGATION DU DIPLÔME

Elle atteste officiellement et exclusivement du niveau de qualification acquis à l'issue d'une formation. Il est intéressant de vérifier à quel niveau est homologué le diplôme de l'école. Exemple : les formations d'ingénieurs de niveau bac+5 bénéficient d'une homologation de niveau 1.

LES TYPES D'ÉCOLES

• ÉCOLE RECONNUE PAR L'ÉTAT

Ce sont des écoles publiques ou privées. Le contenu des études et de la formation des professeurs sont contrôlés par l'État. L'entrée dans ces écoles permet de percevoir des bourses d'enseignement.

• ÉCOLE SOUS CONTRÔLE DE L'ÉTAT

L'hygiène et la sécurité des locaux ont été vérifiées, pas plus.

• ÉCOLE AUTORISÉE

L'école autorisée a le droit d'ouvrir, c'est tout.

Les écoles «sous contrôle de l'État» et «autorisées» sont dites «**hors contrat**». Le coût des études est en général très élevé. Certaines écoles sont reconnues par les professionnels, par exemple les écoles de Chambre de Commerce et d'Industrie.